



Inscription Descente de caisses à savon *24 juin 2023 / Farges-lès-Mâcon*

JUNIOR

Entre 10 et 16 ans

L'accueil des caisses à savon et de leurs pilotes se fera le samedi matin
(horaire et lieu précisés dans la convocation envoyée par mail avant la descente)

Documents à nous retourner **avant le 10 Juin 2023** :

- Dossier d'inscription
- Décharge de responsabilité signée
- Règlement paraphé et signé
- Frais d'inscription (10 euros)



Identification pilote(s)

Nom PILOTE :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Nom CO-PILOTE (si besoin) :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Nom de la caisse à savon :

Mentions obligatoires. Merci de remplir TOUS les champs de manière LISIBLE pour la bonne prise en compte de votre inscription.

Ce dossier d'inscription est à retourner à l'adresse suivante :

Les Amis de Farges chez Benjamin FALIERE
1 chemin de la benne
71700 Farges-lès-Mâcon

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier papier par l'association « Les Amis de Farges », 11 rue des Fontaines, Farges-lès-Mâcon, pour l'organisation de l'évènement « La Farg'À Fond ».

La base légale du traitement est l'intérêt légitime du responsable de traitement.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'association « Les Amis de Farges » et aux organisateurs. Les données sont conservées pendant 3 mois après l'évènement.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données: « Les Amis de Farges », 11 rue des Fontaines, 71700 Farges-lès-Mâcon

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.



Décharge de responsabilité

1 Formulaire par enfant

Je soussigné (nom, prénom du représentant légal).....

.....
Résidant à (adresse complète)

.....
Pouvant être joint au numéro de téléphone :

Représentant légal de l'enfant mineur

Nom et Prénom de l'enfant

Né le à (ville, département)

Autorise l'enfant à prendre part à la Farg'À Fond, organisée le 24 juin 2023 par l'association « Les Amis de Farges » à Farges-lès-Mâcon, de ma propre initiative et pleine volonté.

Par mon inscription :

- Je m'engage à ce que mon enfant respecte l'ensemble des règles de sécurité et de participation s'appliquant à cette journée, ainsi que les consignes données par les organisateurs.

- En cas de dommages ou d'accident, de toute nature, causés à lui-même ou à un tiers, sans aucune exception, je dégage de toute responsabilité l'association « Les Amis de Farges », la commune de Farges-lès-Mâcon et plus largement toute personne participant à l'organisation de cette journée. Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles ou administratives envers l'association « Les Amis de Farges », la mairie de Farges-lès-Mâcon et plus largement toute personne participant à l'organisation de cette journée.

- Je ne pourrai tenir l'association « Les Amis de Farges », la mairie de Farges-lès-Mâcon et les organisateurs, responsables en cas de perte ou de vols de biens matériels. Il est de sa seule responsabilité de veiller à mes biens au cours de cette journée.

- Je certifie être assuré par ma responsabilité civile pour l'ensemble des dommages corporels et incorporels que l'enfant pourrais causer, et m'engage à faire valoir mon contrat d'assurance de responsabilité civile.

- Je me porte garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que l'enfant pourrait occasionner durant cette manifestation.

- Je certifie que l'enfant ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale en rapport avec la pratique de la course de caisse à savon.

L'inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement et de la décharge.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisateur d'exclure ma participation.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Règlement Technique de la Farg'À Fond

Article 1 : Organisation

La Farg'À Fond est organisée par l'association « Les Amis de Farges » et aura lieu le samedi 24 juin 2023 à Farges-lès-Mâcon.

Cette manifestation consiste en la conception d'une caisse à savon originale (voir définition plus loin) et à la faire rouler sur la distance de l'ensemble du parcours à la seule force d'une poussée initiale. Une caisse à savon peut recevoir un Pilote et possiblement un ou plusieurs Co-Pilotes.

Une caisse à savon effectuera UNE descente à chaque run.

Le nombre de run effectué sera de 2 minimums. (*objectif : 4 runs*)

Un règlement de 10 euros est demandé à chaque participant lors de l'inscription.

Aucun des frais engagés par les participants ne seront remboursés, qu'il s'agisse de frais de déplacements, d'inscription (en cas de non-participation), de conception et de réalisation de la caisse à savon ou des dommages qui lui seront causés, ou encore de frais postaux.

Article 2 : Participants

Toute personne, majeure ou mineure de plus de 10 ans, peut s'inscrire à la Farg'À Fond. Les participants et participantes mineur(e)s à la date de l'évènement seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou représentant légal qui signera la décharge de responsabilité.

Article 3 : Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription complet, contenant l'identification du participant, la décharge de responsabilité ainsi que le règlement signé et les frais d'inscriptions, doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

*Les Amis de Farges chez Benjamin FALIERE
1 chemin de la benne - 71700 Farges-lès-Mâcon*

Les dossiers incomplets ou mal renseignés ne seront pas acceptés.

Le nombre de Caisse à savon est limité à 50 pour la descente du 24 juin 2023.

Article 4 : Caractéristiques techniques

Les caisses à savon sont des véhicules sans moteur, sur châssis en bois ou en métal répondant aux conditions suivantes :

- Dimensions : Sa taille doit être inférieure à 2,50m de longueur, 1,50m de largeur et 2,50m de hauteur. Sa garde au sol doit être comprise entre 5 et 30 centimètres.
- Poids : La caisse à savon ne doit pas excéder 150 kilogrammes à vide.
- Propulsion : Le déplacement d'une caisse à savon résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Le démarrage est réalisé par une poussée initiale, faite manuellement par un commissaire de course. Tout autre moyen de propulsion est interdit (moteur, pédales, ressorts, mécanismes à inertie, ...).

Paraphe

➤ Sécurité : La caisse à savon doit disposer d'un plancher fermé. Aucune pièce saillante ou amovible pouvant être perdue ou détachée sur le parcours ne doit être présente sur la caisse à savon. Chaque membre de l'équipage devra être en mesure de s'extraire rapidement du véhicule.

Une ceinture de sécurité type harnais (enrouleur interdit) et un arceau de sécurité sont fortement recommandés.

➤ Roues : La caisse à savon doit être équipée de trois roues ou plus, de préférence gonflables.

➤ Direction : Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central,...).

En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum, et vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure).

La caisse à savon doit être équipée d'une direction en parfait état de marche. Le volant ou guidon ne doit représenter aucun danger pour le pilote.

➤ Freinage : La présence d'un système de freinage agissant sur au moins deux roues est obligatoire. 3 types de freinage seront autorisés afin de toujours avoir les mains sur la direction. Frein au pied, frein au volant type palette ou frein type levier de frein de vélo si guidon.

Un frein de secours est recommandé

➤ Remorquage : La caisse à savon devra être équipée d'attaches de remorquage à l'avant et à l'arrière (anneaux d'un diamètre intérieur de 25 mm minimum). Ces attaches doivent être soudées ou boulonnées. Une élingue de 2 mètres avec 2 mousquetons est également demandée pour chaque véhicule.

➤ Équipement pour le pilote et éventuel(s) co-pilote(s) :

Sont OBLIGATOIRES : Casque, (type moto recommandé mais les casques de ski ou roller peuvent convenir), Gants, Pantalon, Haut à manches longues ou Combinaison, Chaussures fermées. *Dorsale, coudières et genouillères sont également recommandées.*

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace et sera obligatoire pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.

Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Toute caisse à savon et équipage ne remplissant pas l'ensemble de ces conditions se verront refuser le départ.

La publicité est permise sur la caisse à savon. La publicité pour l'alcool ou le tabac sont interdites par la loi.

Article 5 : Le concours

L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugées par un jury ; des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité.

Article 6 : Déroulement de la journée

L'accueil des participants et le contrôle des caisses à savon se feront le 24 juin 2023 matin (*horaire et lieu précisés sur le site internet et par mail quelques jours avant la course*).

Les essais débuteront suite au contrôle des caisses à savon. Aucune modification n'est autorisée suite au contrôle.

Paraphe

Un contrôle des caisses à savon pourra avoir lieu entre chaque run à la discrétion des organisateurs. Toutes caisses à savon et équipage ne remplissant pas l'ensemble des conditions requises se verront refuser le départ.

Les descentes se dérouleront de 11h00 à 18h00 (*horaires définitifs précisés sur le site internet et par mail quelques jours avant la course*).

Chaque caisse à savon effectuera 2 runs minimum ; ce nombre pouvant évoluer en fonction du nombre d'inscrits.

Article 7 : Publications

Tout participant autorise l'association « Les Amis de Farges » à le prendre en photo et à le filmer durant l'évènement.

Tout participant autorise l'association « Les Amis de Farges » à utiliser, reproduire et publier, sur support papier (journaux et éditions diverses) et sur Internet son image ainsi que celle de sa caisse à savon, sans aucune rémunération ou indemnité, pour une durée de 5 ans pour la communication, information et promotion de l'évènement et de l'association « Les Amis de Farges ».

Article 8 : Droit de réserve

L'association « Les Amis de Farges » se réserve le droit de modifier ou annuler l'évènement pour un cas de force majeure et/ou indépendant de sa volonté.

Article 9 : Responsabilité et sécurité

L'association « Les Amis de Farges », la mairie de Farges-lès-Mâcon, les partenaires et les sponsors ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou de vols de biens matériels, d'accident ou d'incident. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommages ou d'accident de toute nature, causés à soi-même ou à un tiers, sans aucune exception.

L'association « Les Amis de Farges » s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs nécessaires à la garantie de la sécurité des participants et du public.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation à la Farg' à Fond implique l'acceptation sans condition de ce règlement dans son intégralité.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Paraphe